



CAPRICES DE DETENUS - SURVEILLANTS EN DANGER

Depuis le début de semaine, de fortes tensions se font ressentir au C.P. de Poitiers-Vivonne : après deux agressions sur personnels lundi et mardi (pour des raisons aussi futiles qu'un refus de passer du tabac ou des allumettes), c'est au tour d'un autre individu – manifestement dérangé, comme le laissent penser son affectation (S.M.P.R.) et le motif de ses ennuis avec la Justice – qui a décidé aujourd'hui de mettre le feu à sa cellule.

C'est aux alentours de 13h15 qu'une alarme incendie se déclenchait à l'hébergement du S.M.P.R.. Suite à la levée de doute par les agents du P.C.I. et compte tenu de la situation, ceux-ci firent intervenir force renforts au secours de l'agent de secteur, qui se trouvait alors seul sur la zone incriminée. Constatant qu'une épaisse fumée occupait la cellule impliquée, une partie de l'équipe en fit sortir l'incendiaire tandis que d'autres s'équipaient d'Appareils Respiratoires Isolants, d'extincteurs et du Robinet d'Incendie Armé situé en bout de courserie afin de maîtriser les flammes. Ne resta plus ensuite qu'à placer l'énergumène en prévention et constater les dégâts, tandis que les agents exposés aux fumées toxiques étaient rapidement pris en charge par les pompiers et notre hiérarchie en toute fin d'intervention.

Notons le motif un peu léger de l'individu, constitué par l'exigence expresse de retourner à la M.A. de Saintes.

Pointons également du doigt les nombreux accrocs qui ont failli mettre à mal cette intervention ou qui auraient pu déboucher sur une issue dramatique : qu'il s'agisse du manque de formation, des carences d'entretien sur le matériel d'intervention, ou de l'absence de personnel encadrant durant la pause méridienne, on s'aperçoit que trop souvent le personnel de surveillance est livré seul à de nombreuses difficultés qui le mettent en réel danger de mort. En effet, les premiers obstacles rencontrés ont été ceux de l'équipement : les surveillants – car c'est bel et bien eux qui sont constamment envoyés « au charbon » – ont eu du mal à endosser les A.R.I. ; cet équipement est spécifique et requiert une certaine habitude dans son usage – technicité non acquise pour la plupart d'entre nous pour la raison précédemment évoquée. De plus, après l'ouverture des bouteilles de mélange respiratoire, un agent eut la mauvaise surprise d'entendre le signal sonore indiquant que la réserve arrivait à épuisement, laissant donc un laps de temps réduit pour intervenir et sauver une vie. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'une telle chose se produit (voir tract du 30 avril dernier, « *Incidents & incendies* »). Par ailleurs, c'est une fois arrivé face au feu qu'un des « surveillants-pompiers » de tête s'aperçut du non-fonctionnement de la lance métallique du R.I.A.. Après quelques tentatives infructueuses, c'est avec peine qu'il put désengager celle-ci du tuyau, parvenant ainsi à éteindre le brasier. Autre problème dénoncé plus haut : la désertion de l'établissement par le personnel encadrant pendant près d'une heure et demie (en semaine), laissant alors à l'abandon les surveillants et un petit nombre de Premiers surveillants pour gérer notre quotidien et ses potentiels écueils. À ce sujet, faisons remarquer qu'un des premiers surveillants se trouvait au greffe à ce moment-là, s'occupant d'arrivants (transferts) dont un refusa son affectation – finissant du coup lui aussi au Quartier Disciplinaire.

Une fois de plus, la C.G.T. Pénitentiaire félicite le courage et l'investissement de chaque surveillantes et surveillants, qui tous les jours risquent leur vie pour en sauver malgré les obstacles semés sur notre chemin par notre Administration.

Le bureau local,
14 janvier 2021